TheoRoute

Le code de la route belge

Extrait gratuit du cours : 2 chapitres sur 13

Extrait gratuit

Sommaire

1	Signaux : qui commande quoi	**2**
2	Définitions, placement et manœuvres	*dans le pass*
3	La priorité	**8**
4	La vitesse	*dans le pass*
5	Dépassement et croisement	*dans le pass*
6	Arrêt et stationnement	*dans le pass*
7	L'autoroute	*dans le pass*
8	Les usagers faibles	*dans le pass*
9	Alcool, drogues et aptitude	*dans le pass*
10	Passages à niveau et trams	*dans le pass*
11	Équipements, documents et véhicule	*dans le pass*
12	Chargement et remorque	*dans le pass*
13	Infractions, sanctions et accidents	*dans le pass*
+	*Le résumé, en une page par chapitre*	**15**

Ce document gratuit contient deux des treize chapitres du cours TheoRoute, tels qu'ils figurent dans le cours complet : la hiérarchie des signaux et la priorité, avec leurs 40 situations concrètes. Suivent leurs deux pages de résumé, comme dans le résumé imprimable du pass.

Le cours complet (13 chapitres, 251 situations) et le résumé imprimable sont inclus dans le pass TheoRoute, avec 1 500 questions d'entraînement, des examens blancs aux conditions réelles et le mode fautes graves : 6,99 € pour 60 jours, sans abonnement, sans renouvellement automatique.

Partage ce PDF à qui prépare son permis : il est fait pour ça.

Édition novembre 2026 · conforme au code de la route en vigueur

theoroute.com

CHAPITRE 1 / 13

1 Signaux : qui commande quoi

18 situations concrètes · 9 min de lecture

Un agent vous fait signe de passer alors que votre feu est rouge. Un panneau vous dit de céder, un feu est vert, une ligne est continue… À qui obéir ? Ce chapitre répond par des cas concrets, du signal le plus fort au plus faible.

Quand plusieurs signalisations se contredisent, le Code fixe un ordre : les injonctions des agents qualifiés l'emportent sur la signalisation (feux, panneaux, marques), qui l'emporte sur les règles de circulation (art. 6.1-6.2) ; un feu qui fonctionne annule les panneaux de priorité de la même voie (6.3). C'est la base de nombreuses questions d'examen.

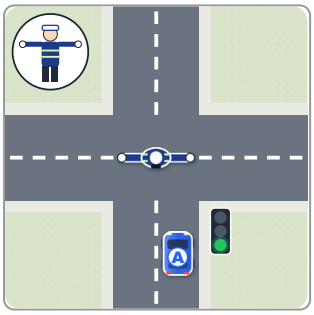
Du plus fort au plus faible

Rang	Signal	Exemple
1	Injonctions des agents qualifiés	Un agent vous fait passer au feu rouge : vous passez
2	Feux lumineux (ils annulent les panneaux de priorité de la même voie)	Le feu prime sur le panneau B1 en dessous
3	Panneaux et marquages au sol	Le B1 prime sur la priorité de droite
4	Règles générales	Priorité de droite, 50 en agglomération (30 à Bruxelles)…



B1

EN SITUATION **L'agent contre le feu vert**



Un agent qualifié est au milieu du carrefour, face à vous, bras tendus à l'horizontale. Votre feu est pourtant au vert.

Ce que vous faites : vous vous arrêtez.

Pourquoi : l'agent qualifié est au sommet de la hiérarchie : ses injonctions l'emportent sur les feux, même verts, et sur les panneaux. (Art. 6.1)

EN SITUATION **L'agent vous fait franchir la ligne continue**



Une ligne blanche continue sépare les deux sens. Un agent qualifié vous fait signe de la franchir pour contourner un obstacle.

Ce que vous faites : vous la franchissez, comme il l'ordonne.

Pourquoi : l'agent l'emporte aussi sur les marquages : son injonction rend temporairement licite un mouvement que la ligne interdit en temps normal.

EN SITUATION **Un vieux marquage sous un panneau neuf**

Après des travaux, un ancien marquage mal effacé subsiste sous un panneau tout neuf qui indique le contraire.

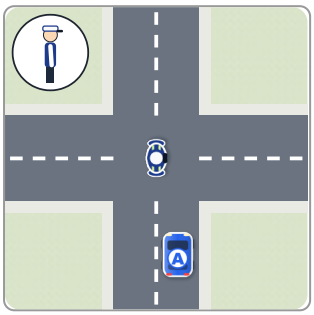
Ce que vous faites : vous suivez le panneau.

Pourquoi : le panneau posé après les travaux est la signalisation en place ; un marquage mal effacé n'en est qu'un reliquat oublié. Le Code ne dit pas que « le plus récent l'emporte » : seuls comptent les signaux réguliers et visibles (art. 5). En cas de doute, ralentissez.

Les agents qualifiés

- Bras tendus à l'horizontale : de face ou de dos, l'agent vous arrête ; de profil (dans l'axe de ses bras), vous n'êtes pas visé par l'arrêt. Bras le long du corps : aucun ordre, les feux et panneaux s'appliquent
- Un bras levé verticalement = halte générale ; ceux qui sont déjà engagés dégagent le carrefour
- Seule une personne habilitée a cette autorité : un passant qui fait de grands gestes n'est pas un agent
- L'agent commande tant qu'il intervient : s'il s'en va, les feux reprennent leurs droits

EN SITUATION **L'agent de profil**

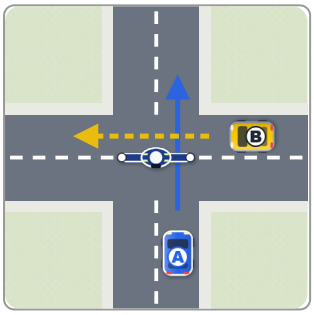


L'agent au carrefour est de profil par rapport à vous : vous voyez son épaule, bras le long du corps.

Ce que vous faites : vous suivez les feux, les panneaux et les règles habituelles : l'agent ne donne aucun ordre.

Pourquoi : l'art. 4.2 cite comme injonctions le bras levé, les bras tendus à l'horizontale et le balancement d'un feu rouge. Bras le long du corps, l'agent ne commande rien.

EN SITUATION **Bras tendus : quelle voiture passe ?**



Un agent qualifié fait face au sud, bras tendus à l'horizontale. Une voiture arrive du sud, une autre de l'est.

Ce que vous faites : celle de l'est peut avancer, celle du sud s'arrête.

Pourquoi : l'axe que regarde l'agent (ici nord-sud) est barré ; l'axe parallèle à ses bras (est-ouest) reste ouvert.

Les feux lumineux

- Vert : vous pouvez passer si le carrefour est dégagé — ce n'est jamais une priorité absolue
- Orange fixe : arrêt, sauf si vous êtes trop près pour freiner en sécurité ; n'accélérez jamais
- Rouge : arrêt avant la ligne (ou avant le feu) pour TOUTES les directions — pas de « tourner à droite au rouge » pour les automobilistes
- Feux éteints : les panneaux de priorité s'appliquent (sans panneau, priorité de droite). Orange clignotant : on peut franchir le signal en redoublant de prudence, mais les règles de priorité ne changent pas (panneaux, sinon priorité de droite)
- Une flèche verte n'ouvre que la direction indiquée ; B22 (tourner à droite) et B23 (tout droit) permettent aux seuls cyclistes et conducteurs de speed pedelecs de franchir un feu rouge ou orange, en cédant le passage aux autres usagers — jamais aux automobilistes



B22 B23



Céder le passage

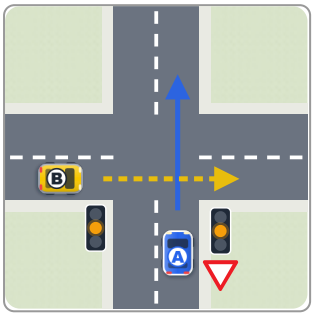
EN SITUATION **Feu vert et triangle B1**

Votre feu est vert et un panneau « céder le passage » est planté sous le feu.

Ce que vous faites : vous passez, en vérifiant que le carrefour est dégagé.

Pourquoi : les feux en fonctionnement l'emportent sur les panneaux de priorité : le B1 ne sert que feux éteints ou à l'orange clignotant.

EN SITUATION **Feux clignotants et panneau B1**



Les feux du carrefour clignotent à l'orange. À votre approche, un panneau « céder le passage ». La voiture B arrive sur la route transversale.

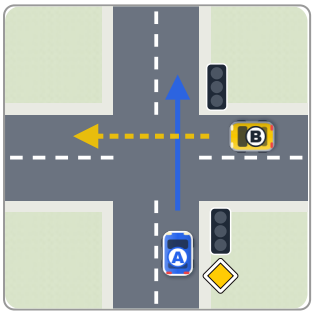
Ce que vous faites : vous laissez passer B.

Pourquoi : un feu orange clignotant ne modifie pas les règles de priorité (art. 64.1) : le B1 reste d'application et vous cédez le passage à la voie transversale. (Art. 64.1)



Voie prioritaire

EN SITUATION **Feux éteints, mais voie prioritaire**

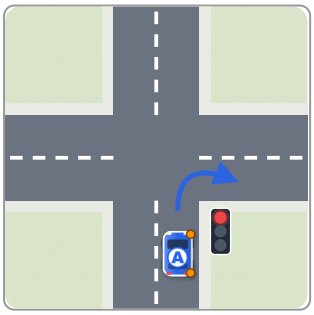


Les feux du carrefour sont éteints (panne). De votre côté, un panneau « voie prioritaire ». La voiture B débouche de la transversale.

Ce que vous faites : vous passez en premier, avec prudence.

Pourquoi : feux éteints, les panneaux reprennent leurs droits : la priorité de droite ne s'applique qu'à défaut de signalisation. Tout le monde ne connaît pas la règle, restez prudent.

EN SITUATION **Tourner à droite au rouge ?**



Le feu est rouge. Vous voulez tourner à droite et la rue est parfaitement libre.

Ce que vous faites : vous attendez le vert.

Pourquoi : en Belgique, le feu rouge plein ferme toutes les directions. Le « tourner à droite au rouge » n'existe pas pour les automobilistes.



Cyclistes et speed pedelecs : tourner à droite autorisé au feu rouge ou jaune-orange



Cyclistes et speed pedelecs : tout droit autorisé au feu rouge ou jaune-orange

EN SITUATION **Suivre le cycliste au rouge**

Vous êtes en voiture au feu rouge, derrière un cycliste qui franchit le feu grâce au panneau B23.

Ce que vous faites : vous restez à l'arrêt.

Pourquoi : B22 et B23 autorisent uniquement les cyclistes et les conducteurs de speed pedelecs à franchir le rouge, en cédant le passage. Pour un automobiliste, suivre revient à franchir un feu rouge.

Reconnaître une famille de panneaux à sa forme

- Triangle pointe en haut, bord rouge = en général DANGER (famille A) ; exceptions : B15 et B17, qui sont des panneaux de priorité
- Triangle pointe en bas = céder le passage (B1) ; octogone = STOP (B5) ; losange jaune = voie prioritaire (B9)
- Rond à bord rouge = en général INTERDICTION (famille C) ; rond barré gris = fin d'interdiction
- Rond bleu = OBLIGATION (famille D)
- Panneau bleu carré/rectangulaire = en général INDICATION (famille F) ou autorisation de stationner (E9) ; la famille E regroupe les signaux d'arrêt et de stationnement, dont les interdictions E1/E3



B15 B17 B1 B5 B9 E1 E3



Danger non défini par un symbole (panneau additionnel) | Céder le passage | Stop : marquer l'arrêt et céder le passage | Accès interdit dans les deux sens | Direction obligatoire | Stationnement autorisé

EN SITUATION **Rond et bleu**

Vous voyez un panneau rond à fond bleu, mais vous n'avez pas encore lu son symbole.

Ce que vous faites : vous savez déjà que c'est une obligation.

Pourquoi : les signaux d'obligation (famille D, art. 69) sont ronds et bleus : on suit le symbole. Les autres familles (art. 65.1) : A danger, B priorité, C interdiction, E arrêt et stationnement, F indication.

Jusqu'où vaut un panneau ?

- Une interdiction de vitesse (C43) vaut jusqu'au prochain carrefour inclus (on garde la limite en traversant le carrefour), ou jusqu'à un autre C43, au C45/C46, ou au signal de début/fin d'agglomération ou de zone
- Un panneau « ZONE » (zone 30, zone résidentielle…) vaut dans TOUTES les rues de la zone, jusqu'au panneau de fin
- Un panonceau (panneau additionnel rectangulaire placé sous le panneau) précise ou limite le panneau qu'il accompagne : distance, catégorie de véhicules, horaires



C43 C45 C46



Zone 30

EN SITUATION **Un panneau « ZONE »**

Un panneau porte la mention « ZONE » (zone 30, zone de stationnement…).

Ce que vous faites : la règle s'applique dans toutes les rues de la zone, carrefours compris, jusqu'au panneau de fin (barré).

Pourquoi : c'est la différence avec un panneau ordinaire : la validité zonale survit aux carrefours.



Fin de toutes les interdictions locales imposées aux véhicules en mouvement

EN SITUATION **Un C46 dans une zone 30**

Vous passez le panneau C46 « fin de toutes les interdictions locales » alors que vous êtes toujours dans une zone 30 annoncée plus tôt.

Ce que vous faites : vous restez dans la zone 30 : elle continue.

Pourquoi : le Code ne fait finir une zone 30 qu'au panneau F4b (art. 22quater) ; le C46, lui, vise les interdictions locales (art. 68.3). La zone 30 continue donc jusqu'à son propre panneau de fin.



Stationnement interdit



Panonceau : la règle vaut sur la distance indiquée

EN SITUATION **Un panonceau « 100 m » sous un E1**

Un panonceau « 100 m » est fixé sous un panneau E1 (stationnement interdit).

Ce que vous faites : vous ne stationnez pas sur les 100 m qui suivent le panneau.

Pourquoi : sous un panneau de stationnement, la distance indique la longueur de la zone réglementée. Sous un triangle de danger, elle indiquerait au contraire l'éloignement du danger.

Les marquages au sol à connaître

- Ligne continue : infranchissable · discontinue : on ne la franchit que pour dépasser, tourner à gauche, faire demi-tour ou changer de bande
- Large ligne blanche continue en travers = ligne d'arrêt (STOP, feux) · triangles blancs « dents de requin » = endroit où s'arrêter, s'il y a lieu, pour céder le passage en vertu d'un panneau B1
- Îlots et zones hachurées (zébras) : interdiction d'y circuler et de s'y arrêter
- Flèches de sélection : imposent la direction de la bande · flèches de rabattement : annoncent la fin de bande
- Bande bus : signal F17 + larges lignes blanches discontinues ou damier (l'inscription « BUS » le répète) ; site spécial franchissable : F18 + lignes continues ou damier
- Lignes jaunes discontinues sur la bordure : stationnement interdit



B1



F17



F18

EN SITUATION **Des triangles blancs sur la chaussée**



Des triangles blancs sont peints sur le sol, pointes dirigées vers vous, en travers de votre bande.

Ce que vous faites : vous cédez le passage, s'il y a lieu, en vertu du panneau B1 qui les accompagne.

Pourquoi : ces « dents de requin » marquent l'endroit où s'arrêter, s'il y a lieu, pour céder le passage en vertu d'un panneau B1 (art. 76.2). Le STOP, lui, se marque par une ligne blanche continue en travers de la bande.

EN SITUATION **Un îlot zébré**

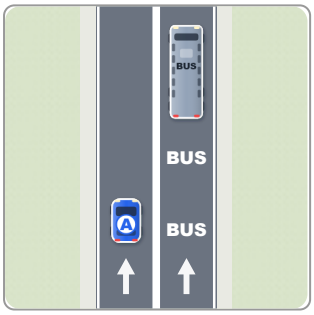


Un îlot zébré de bandes blanches obliques sépare des courants de circulation.

Ce que vous faites : vous n'y roulez pas.

Pourquoi : il est interdit d'y circuler, de s'y arrêter ou d'y stationner. Les zébras guident et protègent : les couper pour gagner une place est une infraction classique.

EN SITUATION **Le mot « BUS » sur la bande de droite**



Le mot « BUS » est peint en grand sur la bande de droite.

Ce que vous faites : vous ne l'empruntez pas en voiture.

Pourquoi : cette bande est réservée aux bus et aux catégories admises. Les autres véhicules ne peuvent l'utiliser que pour contourner un obstacle ou changer de direction à l'approche immédiate d'un carrefour ; ils peuvent la traverser dans un carrefour ou pour accéder à une propriété ou à un emplacement de stationnement riverains (art. 72.5).

EN SITUATION **Marquages orange contre marquages blancs**



Aux abords d'un chantier, des marquages orange contredisent les marquages blancs habituels.

Ce que vous faites : vous suivez les marquages orange.

Pourquoi : les marques provisoires de chantier (orange) rendent sans effet les marques longitudinales blanches (art. 73.4). Les blanches reprendront leurs droits après les travaux.

Piège d'examen : Le C46 « fin de toutes les interdictions locales » ne libère pas la vitesse : les maxima généraux de la région restent d'application.



C46

CHAPITRE 3 / 13

3 La priorité

22 situations concrètes · 10 min de lecture

Vous arrivez à un carrefour de quartier : pas de feu, pas de panneau, et une voiture s'approche par la droite. Qui passe ? En Belgique, quelques règles simples suffisent, mais leur ordre compte. Ce chapitre les reprend une à une, avec des situations concrètes comme celles de l'examen.

Comment aborder un carrefour

Avant même de vous demander qui est prioritaire, levez le pied et regardez dans cet ordre. Les règles s'appliquent dans l'ordre de l'art. 6, mais celui qui manœuvre ou tourne à gauche cède toujours (12.4, 19.3) et nul ne s'engage s'il risque de bloquer le carrefour (14.2).

- 1. Un agent qualifié règle le carrefour ? Ses gestes priment sur tout, même sur un feu vert
- 2. Des feux fonctionnent ? Ils priment sur les panneaux
- 3. Des panneaux (B1, B5, B9, B15…), sur votre route ou sur les autres ? Ils priment sur la règle générale
- 4. Sinon : priorité de droite
- 5. Dans tous les cas : celui qui tourne à gauche ou qui manœuvre laisse passer ceux dont il coupe la route
- 6. Avant de vous engager : pourrez-vous dégager le carrefour sans y rester bloqué ?



B1 B5 B9 B15

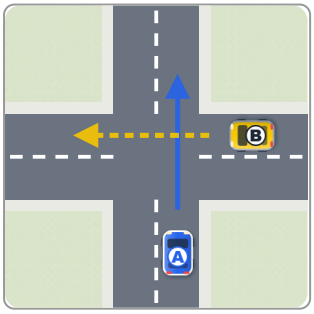
La priorité de droite (art. 12.3.1)

Quand rien ne règle le carrefour, vous cédez le passage à tout conducteur qui vient de votre droite. La règle vaut à tous les carrefours, y compris en T : ni la largeur de la route, ni l'ordre d'arrivée ne comptent. Exceptions : sens interdit, B1/B5, chemin de terre ou sentier débouchant sur une chaussée, rond-point.



B1 B5

EN SITUATION **Une voiture arrive de votre droite**

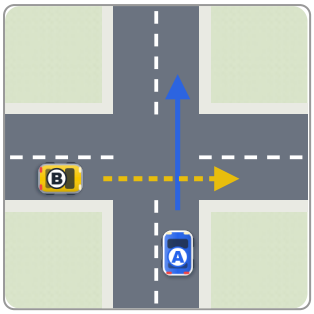


Carrefour sans aucun panneau. Vous allez tout droit ; B sort de la rue de droite et va tout droit lui aussi.

Ce que vous faites : vous ralentissez et vous laissez passer B avant de vous engager.

Pourquoi : sans signalisation, la priorité de droite s'applique : B vient de votre droite, il passe en premier. (Art. 12.3.1)

EN SITUATION **La voiture vient de votre gauche**

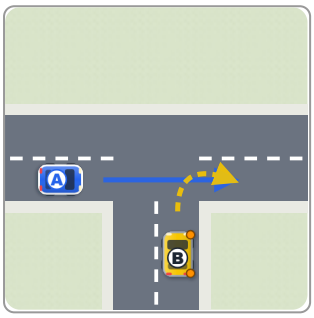


Même carrefour, mais B arrive cette fois de la rue de gauche. Il était au carrefour avant vous.

Ce que vous faites : vous passez : c'est à B de vous céder le passage. Gardez-le quand même à l'œil.

Pourquoi : vous êtes à la droite de B. Être arrivé le premier ne donne aucun droit. (Art. 12.3.1)

EN SITUATION **Le carrefour en T**



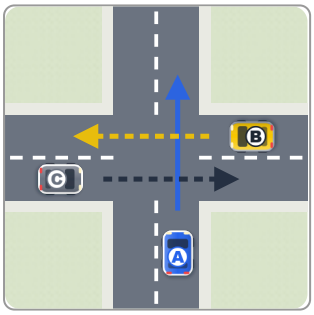
Vous roulez sur une route qui continue tout droit. À votre droite débouche une petite rue sans panneau, d'où sort B.

Ce que vous faites : vous laissez passer B, même si votre route paraît plus importante.

Pourquoi : sans panneau, la « route principale » n'existe pas. B vient de votre droite : il est prioritaire. (Art. 12.3.1)

Celui qui vient de droite garde sa priorité même s'il s'est arrêté avant de s'engager (l'art. 12.3.1 ne prévoit aucune exception de ce genre), et quelle que soit la direction qu'il prend : tout droit, à droite ou à gauche. C'est un piège fréquent à l'examen.

EN SITUATION **Trois voitures en même temps**



Carrefour sans panneau. Vous (A) allez tout droit, B arrive de votre droite et C de votre gauche.

Ce que vous faites : B passe d'abord, puis vous, puis C.

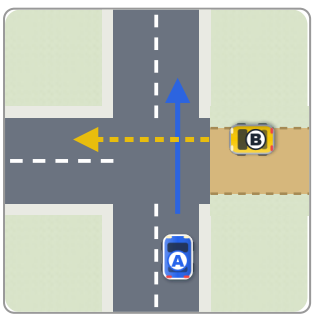
Pourquoi : chacun regarde à sa droite : B n'a personne à sa droite, vous avez B à la vôtre, et vous êtes à la droite de C.

Conseil : Et si quatre voitures arrivent exactement en même temps, des quatre côtés ? Chacune a quelqu'un à sa droite : la règle tourne en rond. Le code ne désigne personne, il faut s'entendre, par exemple d'un geste clair de la main.

Quand celui de droite n'est pas prioritaire

La priorité de droite a des exceptions. Voici celles qu'on retrouve le plus souvent à l'examen.

EN SITUATION **Il sort d'un chemin de terre**

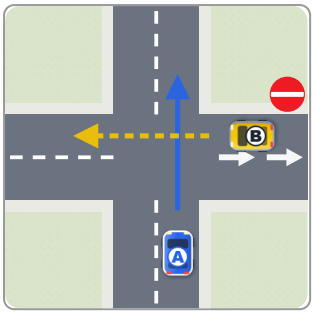


B débouche à votre droite, mais d'un chemin de terre.

Ce que vous faites : vous continuez prudemment : c'est B qui doit vous céder le passage.

Pourquoi : celui qui débouche d'un chemin de terre ou d'un sentier sur une voie publique pourvue d'une chaussée cède le passage aux autres, même s'il arrive de droite. (Art. 12.3.1, al. 2, b))

EN SITUATION **Il roule en sens interdit**

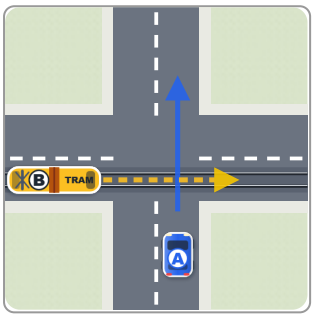


B arrive de votre droite par une rue à sens unique… mais dans le mauvais sens : il est entré par le bout interdit (panneau C1).

Ce que vous faites : vous n'avez pas à lui céder le passage, mais restez prêt à freiner.

Pourquoi : la priorité de droite ne vaut pas pour le conducteur qui « vient d'un sens interdit » (art. 12.3.1).

EN SITUATION **Le tram arrive de gauche**



Carrefour sans panneau. Un tram arrive de votre gauche.

Ce que vous faites : vous laissez passer le tram.

Pourquoi : les véhicules sur rails ont priorité sur les autres usagers, d'où qu'ils viennent. (Art. 12.1)

Les panneaux de priorité


Céder le passage



Stop : marquer l'arrêt et céder le passage


Voie prioritaire


Fin de voie prioritaire


Vous avez la priorité au prochain carrefour


Carrefour où la priorité de droite s'applique


Passage étroit : céder le passage au sens opposé


Passage étroit : priorité par rapport au sens opposé

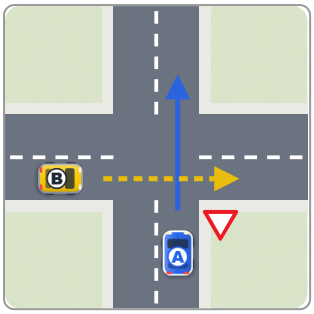
- B1 : céder le passage — arrêt seulement si nécessaire · B5 : STOP — arrêt complet TOUJOURS, avant la ligne
- B9 : votre route est prioritaire jusqu'au B11 · B15 : priorité au prochain carrefour · B17 : priorité de droite au prochain carrefour
- B19 : céder dans le passage étroit · B21 : priorité dans le passage étroit
- Rond-point avec D5 + B1 à l'entrée (cas quasi général) : priorité à ceux qui sont DANS l'anneau



B1 B5 B9 B11 B15 B17 B19 B21 D5

Les panneaux priment sur la priorité de droite. La question à se poser : le panneau est-il sur votre route, ou sur celle de l'autre ?

EN SITUATION **Le triangle est sur votre route**

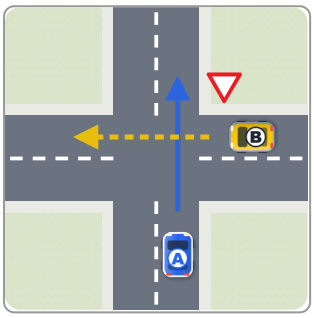


Un triangle « céder le passage » (B1) se trouve sur votre approche. B arrive de votre gauche.

Ce que vous faites : vous laissez passer B, même s'il vient de votre gauche. Vous ne vous arrêtez complètement que si c'est nécessaire.

Pourquoi : avec un B1 sur votre approche, vous cédez à tous les conducteurs de la route que vous abordez, de gauche comme de droite.

EN SITUATION **Le triangle est sur la route de l'autre**

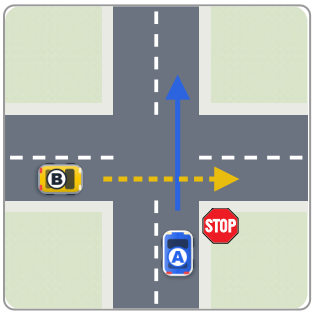


Cette fois, le triangle B1 est sur la route de B, qui arrive de votre droite.

Ce que vous faites : vous passez, en vérifiant que B s'arrête vraiment.

Pourquoi : le panneau retire à B sa priorité de droite. Mais tout le monde ne voit pas son panneau : restez attentif.

EN SITUATION **Le STOP**

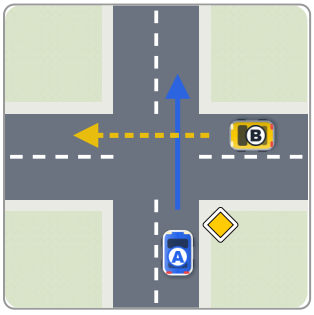


Un STOP (B5) se trouve sur votre route. Après votre arrêt complet, B arrive de votre gauche sur la route transversale.

Ce que vous faites : vous attendez que B soit passé avant de repartir.

Pourquoi : le STOP impose deux choses : un arrêt complet, puis céder le passage à toute la route abordée. S'arrêter ne vous rend pas la priorité.

EN SITUATION **Sur une route prioritaire**



Vous roulez sur une route signalée par le B9 (losange jaune). B débouche de votre droite.

Ce que vous faites : vous passez, en gardant le pied prêt à freiner.

Pourquoi : le B9 prime sur la priorité de droite jusqu'au panneau de fin (B11) : B doit vous céder le passage.

Le rond-point

Presque tous les ronds-points belges portent, à chaque entrée, le panneau D5 et un triangle B1 : ceux qui roulent déjà dans l'anneau sont prioritaires. Sans aucun panneau, la règle générale revient (au sens de l'art. 2.39, un rond-point suppose le D5 et un B1/B5 à l'entrée ; sans eux, c'est un carrefour ordinaire).



D5 B1 B5

EN SITUATION **Entrer dans un rond-point**



Vous arrivez à un rond-point signalé par le D5 et un triangle B1. B roule déjà dans l'anneau et arrive de votre gauche.

Ce que vous faites : vous laissez passer B, puis vous vous insérez.

Pourquoi : avec le B1 à l'entrée, on cède à ceux qui sont déjà engagés dans l'anneau.

EN SITUATION **Le rond-point sans panneau**



Rare, mais possible : un rond-point sans aucun panneau ni dents de requin à l'entrée.

Ce que vous faites : celui qui entre passe avant celui qui tourne déjà dans l'anneau.

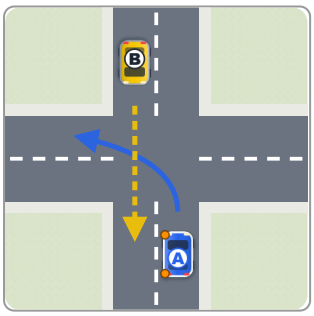
Pourquoi : sans signalisation, la priorité de droite s'applique : l'entrant vient de la droite de ceux qui sont dans l'anneau. Sans D5 ni B1/B5 à l'entrée, ce n'est pas un rond-point au sens de l'art. 2.39 mais un carrefour ordinaire.

Conseil : Clignotant : aucun n'est exigé tant que vous suivez l'anneau ; le clignotant droit est obligatoire au moment de sortir.

Tourner à gauche : ceux d'en face passent d'abord

En tournant à gauche, vous coupez la route de ceux qui arrivent en face : vous les laissez passer, qu'ils aillent tout droit ou tournent à leur droite. C'est une cause classique d'accidents graves aux carrefours.

EN SITUATION **Vous tournez à gauche, B va tout droit**

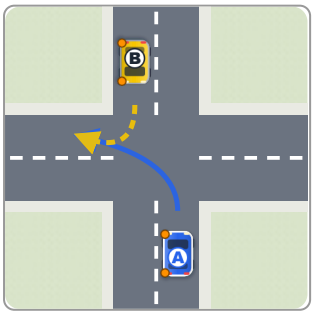


Vous voulez tourner à gauche. B arrive en face et continue tout droit.

Ce que vous faites : vous attendez que B soit passé avant de tourner.

Pourquoi : en tournant à gauche, vous traversez sa trajectoire : c'est à vous de céder.

EN SITUATION **B tourne à sa droite vers la même rue**

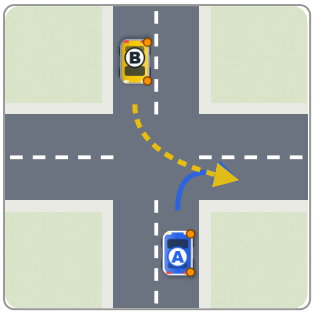


Vous tournez à gauche ; B, en face, tourne à sa droite vers la même rue que vous.

Ce que vous faites : B s'engage d'abord, puis vous.

Pourquoi : B ne coupe la route de personne. Celui qui tourne à gauche cède toujours au trafic d'en face.

EN SITUATION **Vous tournez à droite, B tourne à gauche**



Vous tournez à droite ; B, en face, tourne à sa gauche vers la même rue.

Ce que vous faites : vous passez le premier, chacun gardant son côté de la chaussée.

Pourquoi : c'est B qui tourne à gauche et coupe votre trajectoire : il vous cède le passage.

Manœuvres : celui qui manœuvre cède

- Quitter un emplacement de stationnement, changer de bande (sauf tirette), traverser la chaussée, faire demi-tour, reculer, déboucher d'une propriété ou d'un parking : vous cédez à TOUS (piétons compris). Repartir après un arrêt dans la circulation n'est pas une manœuvre
- Tourner à gauche : cédez au trafic venant en face
- Le clignotant annonce, il ne donne AUCUN droit

Conseil : En agglomération, quand un bus met son clignotant pour quitter son arrêt, ralentissez et, si nécessaire, arrêtez-vous pour le laisser partir. Hors agglomération, cette obligation n'existe pas.

Véhicules prioritaires et carrefour encombré

EN SITUATION **Une ambulance derrière vous au feu rouge**

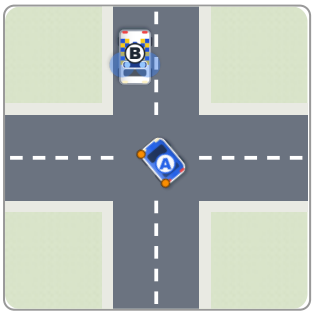


Vous êtes arrêté au feu rouge. Une ambulance arrive derrière vous, sirène et feux bleus allumés.

Ce que vous faites : vous dégagez le passage dès que c'est possible sans danger, en restant prudent.

Pourquoi : dès que la sirène d'un véhicule prioritaire en mission urgente signale son approche (art. 38), chacun doit immédiatement dégager et lui céder le passage, au besoin en s'arrêtant. Le code n'autorise pas expressément à franchir un feu rouge : si vous devez avancer pour libérer la voie, faites-le au pas, sans gêner ni mettre personne en danger — vous en restez responsable.

EN SITUATION **L'ambulance surgit pendant que vous tournez**

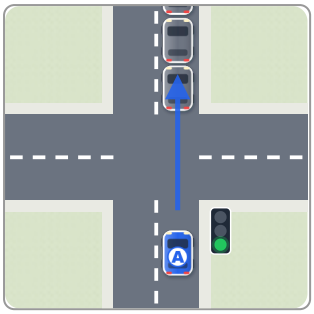


Vous êtes au milieu du carrefour pour tourner à gauche quand une ambulance en mission, sirène et feux bleus actifs, surgit en face.

Ce que vous faites : vous dégagez immédiatement sa trajectoire de la façon la plus rapide et la plus sûre, quitte à vous arrêter hors de son chemin.

Pourquoi : dès que la sirène signale son approche (art. 38), il faut immédiatement dégager et céder le passage, au besoin en s'arrêtant. Avoir entamé son virage n'y change rien ; rester sur sa trajectoire serait la pire solution.

EN SITUATION **Vert, mais le carrefour est bouché**

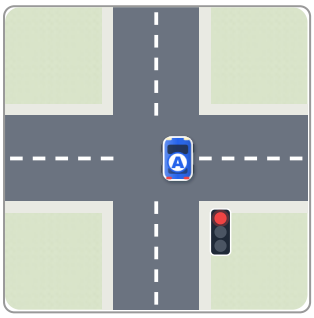


Votre feu est vert, mais la file est arrêtée juste après le carrefour.

Ce que vous faites : vous restez avant la ligne et attendez qu'il y ait de la place de l'autre côté.

Pourquoi : même au vert, on ne s'engage pas si l'on risque de rester immobilisé dans le carrefour et de bloquer les autres directions.

EN SITUATION **Le feu passe au rouge pendant que vous traversez**



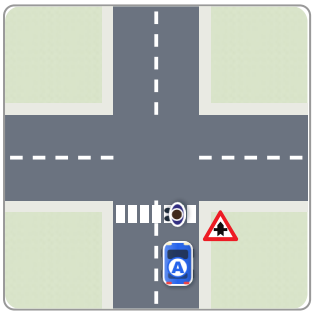
Vous êtes déjà engagé dans le carrefour quand votre feu passe au rouge derrière vous.

Ce que vous faites : vous terminez votre mouvement et dégagez le carrefour.

Pourquoi : le feu règle le franchissement de la ligne : une fois engagé, vous dégagez le carrefour, sauf si un feu rouge placé à votre droite sur la rue que vous allez prendre vous l'interdit (art. 14.1).

Piétons et cyclistes

EN SITUATION **Prioritaire… mais pas sur le piéton**



Le panneau B15 vous donne la priorité au prochain carrefour. Un piéton est déjà engagé sur le passage.

Ce que vous faites : vous le laissez traverser.

Pourquoi : les panneaux de priorité règlent la priorité entre conducteurs. Le piéton engagé sur le passage, ou sur le point de s'y engager (sans feux ni agent), garde sa priorité, panneau ou pas (art. 40.4.2).

EN SITUATION **Le passage pour cyclistes sans feux**



Un passage pour cyclistes (carrés blancs) traverse la route devant vous, sans feux. Un cycliste attend au bord.

Ce que vous faites : vous pouvez passer à allure modérée, en restant prêt à freiner : beaucoup de cyclistes se croient prioritaires.

Pourquoi : contrairement au piéton, le cycliste qui attend sur un passage pour cyclistes sans feux doit tenir compte des véhicules qui s'approchent avant de s'engager (art. 43.3). S'il est déjà engagé, vous devez le laisser terminer, au besoin en vous arrêtant (art. 40ter).

Piège d'examen : Sans feux ni agent, le piéton engagé sur le passage OU sur le point de s'y engager a priorité, même si un panneau (B9, B15) vous rend prioritaire sur les véhicules (art. 40.4.2). Aux feux, le piéton régulièrement engagé doit pouvoir achever sa traversée (art. 40.4.1).



B9 B15

LE RÉSUMÉ, EN UNE PAGE PAR CHAPITRE · CHAPITRE 1 / 13

1 Signaux : qui commande quoi

Les mêmes deux chapitres, réduits à leurs règles clés : c'est la forme du résumé imprimable inclus dans le pass, une page par chapitre pour les treize chapitres.

- Ordre : agents qualifiés, puis signalisation (feux, panneaux, marques), puis règles de circulation (art. 6.1-6.2). Un feu qui fonctionne annule les panneaux de priorité de la même voie (6.3).
- Agent, bras tendus à l'horizontale : de face ou de dos il vous arrête, de profil non. Bras le long du corps : aucun ordre. Bras levé verticalement : halte générale.
- Vert : on passe si le carrefour est dégagé (jamais une priorité absolue). Orange fixe : arrêt, sauf si trop près pour freiner en sécurité. Rouge : arrêt pour TOUTES les directions.
- Pas de « tourner à droite au rouge » pour les automobilistes. B22 (à droite) et B23 (tout droit) : seuls les cyclistes et conducteurs de speed pedelecs franchissent le rouge ou l'orange, en cédant le passage.
- Feux éteints : les panneaux de priorité s'appliquent (sans panneau, priorité de droite). Orange clignotant : on peut franchir en redoublant de prudence, la priorité ne change pas (art. 64.1).
- Formes, en règle générale (certains panneaux de priorité et de stationnement font exception) : triangle pointe en haut = danger (A) ; pointe en bas = céder le passage (B1) ; octogone = STOP (B5) ; losange jaune = voie prioritaire (B9) ; rond à bord rouge = interdiction (C) ; rond bleu = obligation (D).
- C43 : vaut jusqu'au prochain carrefour inclus, ou jusqu'à un autre C43, un C45/C46, un début/fin d'agglomération ou de zone. Panneau « ZONE » : toutes les rues de la zone, jusqu'au panneau de fin.
- Un panonceau précise ou limite le panneau qu'il accompagne (distance, catégorie de véhicules, horaires). Le C46 ne libère pas la vitesse : les maxima généraux de la région restent d'application.
- Ligne continue : infranchissable. Ligne discontinue : on ne la franchit que pour dépasser, tourner à gauche, faire demi-tour ou changer de bande.
- « Dents de requin » (triangles blancs) : où s'arrêter, s'il y a lieu, pour céder le passage en vertu d'un B1 (art. 76.2). Îlots et zones hachurées (zébras) : interdit d'y circuler et de s'y arrêter.

Du plus fort au plus faible

Rang	Signal	Exemple
1	Injonctions des agents qualifiés	Un agent vous fait passer au feu rouge : vous passez
2	Feux lumineux (ils annulent les panneaux de priorité de la même voie)	Le feu prime sur le panneau B1 en dessous
3	Panneaux et marquages au sol	Le B1 prime sur la priorité de droite
4	Règles générales	Priorité de droite, 50 en agglomération (30 à Bruxelles)…

Panneaux du chapitre


Céder le passage


Voie prioritaire


Cyclistes et speed pedelecs : tourner à droite autorisé au feu rouge ou jaune-orange


Cyclistes et speed pedelecs : tout droit autorisé au feu rouge ou jaune-orange


Danger non défini par un symbole (panneau additionnel)



Stop : marquer l'arrêt et céder le passage


Accès interdit dans les deux sens


Direction obligatoire


Stationnement autorisé



Zone 30


Fin de toutes les interdictions locales imposées aux véhicules en mouvement


Stationnement interdit



Panonceau : la règle vaut sur la distance indiquée

3

LE RÉSUMÉ, EN UNE PAGE PAR CHAPITRE · CHAPITRE 3 / 13

La priorité

- Ordre : agent qualifié, feux, panneaux (B1, B5, B9, B15…), sinon priorité de droite. Qui tourne à gauche ou manœuvre cède toujours (12.4, 19.3) ; nul ne s'engage s'il risque de bloquer le carrefour (14.2).
- Priorité de droite (art. 12.3.1) : à tous les carrefours, y compris en T ; ni la largeur de la route ni l'ordre d'arrivée ne comptent.
- Celui qui vient de droite garde sa priorité même s'il s'est arrêté, et quelle que soit sa direction : tout droit, à droite ou à gauche.
- Exceptions à la priorité de droite : sens interdit, B1/B5, chemin de terre ou sentier débouchant sur une chaussée, rond-point.
- Les panneaux priment sur la priorité de droite : le panneau est-il sur VOTRE route ou sur celle de l'autre ? B1 : arrêt seulement si nécessaire ; B5 (STOP) : arrêt complet TOUJOURS, avant la ligne.
- B9 : votre route est prioritaire jusqu'au B11 · B15 : priorité au prochain carrefour · B17 : priorité de droite au prochain carrefour · B19 : céder dans le passage étroit · B21 : priorité dans le passage étroit.
- Rond-point (D5 + B1 à l'entrée, cas quasi général) : priorité à ceux qui sont DANS l'anneau ; sans ces panneaux (art. 2.39), carrefour ordinaire. Clignotant droit obligatoire pour sortir.
- Tourner à gauche : laissez passer ceux d'en face, qu'ils aillent tout droit ou tournent à leur droite.
- Qui manœuvre cède à TOUS, piétons compris : quitter un stationnement, changer de bande (sauf tirette), traverser la chaussée, demi-tour, reculer, déboucher d'une propriété ou d'un parking.
- Sans feux ni agent, le piéton engagé sur un passage ou sur le point de s'y engager a priorité, même si un panneau (B9, B15) vous rend prioritaire sur les véhicules.

Panneaux du chapitre



Céder le passage



Stop : marquer l'arrêt et céder le passage



Voie prioritaire



Fin de voie prioritaire



Vous avez la priorité au prochain carrefour



Carrefour où la priorité de droite s'applique



Passage étroit : céder le passage au sens opposé



Passage étroit : priorité par rapport au sens opposé

Et maintenant, entraîne-toi

Les onze autres chapitres du cours : définitions et manœuvres, vitesse, dépassement et croisement, arrêt et stationnement, autoroute, usagers faibles, alcool et aptitude, passages à niveau et trams, équipements et documents, chargement et remorque, infractions et accidents.

Le cours complet et le résumé imprimable en PDF sont inclus dans le pass TheoRoute (6,99 €, 60 jours, sans abonnement), avec 1 500 questions d'entraînement, des examens blancs illimités aux conditions réelles et le mode fautes graves.

Voir le pass : theoroute.com/app/#premium

Essai gratuit, sans compte : theoroute.com/app

TheoRoute est un site d'entraînement indépendant, non affilié au GOCA, aux centres d'examen ni aux autorités. Contenu original rédigé pour l'examen théorique belge ; en cas de doute, le texte officiel (arrêté royal du 1er décembre 1975) fait foi. Les photos de situation sont des images de synthèse. Reproduction à usage personnel autorisée.